

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2018

RIUNIONE DI U 26 È DI U 27 D'APRILE
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL

2018/O1/15

Question déposée par M. LACOMBE Xavier
Au nom du groupe "PER L'AVVENE"

OBJET : Gestion des déchets.

Monsieur le Président,

Il y a une dizaine de jours, les Corses découvraient via les médias et les réseaux sociaux la perspective d'implantation d'un centre d'enfouissement ou d'une installation de stockage sur la commune de Moltifao, plus précisément sur le site de l'ancienne carrière.

La semaine dernière, vous confirmiez, dans un communiqué également cosigné par l'Etat et le Syvadec, que des études techniques et environnementales préliminaires étaient en cours de lancement sur ce site même si la prospective d'autres emplacements se poursuivait.

Au delà de la confirmation de cette information, pouvez-vous, Monsieur le Président, indiquer à notre Assemblée si des études préalables sont envisagées sur d'autres sites, tout en précisant leur localisation ?

Le 7 mars dernier, le bureau de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo a pris une série de décisions importantes qui concernent toute la Corse ; en s'opposant à l'extension du site de Viggianello et en indiquant que le site devra fermer ses portes aux autres territoires en avril 2018 afin de préserver les capacités restantes de 35 000 tonnes au profit de la micro région.

Cette nouvelle décision nous renvoie davantage encore aux réalités de la gestion des déchets en Corse.

Lors du dernier bureau du SYVADEC qui s'est tenu à Corte le 13 février dernier, le président de l'Office de l'Environnement a parlé de 3 étapes majeures à venir, que je requalifierais d'impérieuses nécessités :

- trouver de nouveaux sites d'enfouissement
- avancer sur les 2 Centres de Tri et Valorisation dans les bassins ajaccien et bastiais
- et mettre en œuvre les unités de surtri

Nous savons encore que tout cela nécessite un calendrier d'actions pluriannuel.

A l'approche de la saison estivale, amputée du CET de Viggianello, la Corse va une fois encore arriver à saturation. Si jusqu'alors les renégociations des capacités administratives avec la Préfecture ont permis de faire face, que va-t-on faire cette année ? Je tiens à vous rappeler que les délais d'ouverture d'un CET, dans les meilleures conditions possibles, sont à minima de 4 ans.

En mai 2016, l'Assemblée de Corse adoptait un plan d'action sur 5 ans et des préconisations pour une meilleure gestion des déchets. Un plan initialement prévu sur 3 ans et qui prévoyait à sa présentation l'installation d'unités de « surtri » dans les micro-régions, unités qui n'existent toujours pas.

Deux ans après, un bilan d'évaluation s'impose alors que nous en sommes presque à la moitié de son application.

Concernant la collecte, vous aviez à cette occasion fixé un taux de recyclage de 60% à l'horizon 2021. Un objectif plus qu'ambitieux. Bien sûr que sur le principe tout le monde y souscrit et qu'il faut tendre vers cet objectif. Toutes les collectivités aujourd'hui pratiquent le tri à la source, avec ce que cela engendre en termes de coûts de fonctionnement. Et pourtant, malgré la progression du tri sélectif, les tonnes à enfouir n'ont pas diminué.

Souscrivez-vous à la tenue d'un débat lors d'une session précédant la session estivale pour que notre Assemblée dispose de l'ensemble des éléments et puisse juger de la pertinence des actions mises en œuvre ?

Un dossier cardinal qui mérite des réponses à la hauteur des enjeux et de leur urgence. Je vous en remercie d'avance Monsieur le Président.